

Département
des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS**

Conseillers en exercice : 23
Conseillers Présents : 21
Procurations : 2
Convocation : 14 avril 2026

Séance du 22 avril 2026 à 18 heures 30

L'an deux mille mille vingt six, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué se réunit au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Franck DADIES, Maire.

Présents : MM DADIES Franck, BOIDIN Lucie, MOULIN Alexandre, CASTELL Marie-Hélène, HANOL Didier, ADOUE Thérèse, SANCHEZ Maxime, MAYNERIS-BONFANTI Carine, MASSOTEAU Thierry, ALMENDROS Marjorie, SAVINE Eric, FREVILLE Jocelyne, BOUSCASSE Michel, ARACIL Chrystelle, CATALA Rémi, DUMEC Isabelle, HARDY Mathieu, PARE Patrice, BANQ Chantal, MAZAS Michelle, VIDAL Fabien.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : BLONDEL Géraldine à DADIES Franck, SANCHEZ Christèle à VIDAL Fabien.

Absent : néant

M HARDY Mathieu est nommé Secrétaire de Séance. Monsieur le Maire a ouvert la séance du conseil municipal.

Le quorum a été vérifié, le Conseil municipal peut délibérer.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité directe du Compte Financier Unique 2025. Il est construit dans un contexte national marqué par un cycle d'inflation qui se poursuit dans un contexte international contraint, avec des tensions sur les prix, notamment dans le domaine de l'énergie, et dans un environnement budgétaire qui demeure globalement contraint pour l'État et les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, le budget 2026 est un budget de consolidation et de poursuite des investissements, mais aussi de prudence, sans augmentation des taux d'imposition.

Une section de fonctionnement équilibrée à 4 269 246,14 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 est arrêtée à **4 269 246,14 €** en dépenses comme en recettes.

La commune utilise l'amélioration constatée en 2025 pour conforter ses marges de manœuvre en 2026, tout en consacrant une part importante de ses ressources au financement de l'investissement.

En dépenses, les principaux postes du budget restent structurés autour des masses suivantes :

- charges à caractère général : **819 953 €** ;
- charges de personnel : **1 838 500 €** ;
- autres charges de gestion courante : **195 800 €** ;
- charges financières : **43 000 €** ;
- charges exceptionnelles : **1 000 €** ;
- virement à la section d'investissement : **1 370 993,14 €**.

Les charges générales progressent de manière mesurée par rapport aux réalisations 2025. La masse salariale demeure le premier poste de dépense et reste à un niveau élevé, tout en intégrant les évolutions des charges sociales et des carrières. Les charges financières poursuivent leur baisse, ce qui confirme la maîtrise de l'endettement. Le budget prévoit par ailleurs un virement important à la section d'investissement : cela signifie concrètement que la commune choisit de mobiliser une part significative de ses capacités de fonctionnement pour financer ses projets 2026 sans reporter excessivement leur coût sur l'emprunt.

En recettes, la section de fonctionnement repose principalement sur :

- le résultat reporté de fonctionnement : **1 129 127,14 €** ;
- les atténuations de charges : **150 000 €** ;
- les produits des services, du domaine et ventes diverses : **282 000 €** ;
- les impôts et taxes : **244 742 €** ;
- la fiscalité directe : **1 815 837 €** ;
- les dotations et participations : **617 540 €** ;
- les autres produits de gestion courante : **30 000 €**.

Le budget 2026 bénéficie directement des résultats positifs dégagés en 2025. Il ne reconduit pas, en fonctionnement, les recettes exceptionnelles de cession qui avaient amélioré le résultat de l'exercice précédent. Il s'appuie donc sur une base plus lisible et plus prudente, fondée sur les recettes habituelles de la commune, sur le produit fiscal, sur les concours extérieurs, ainsi que sur le report d'excédent issu du CFU 2025.

Le budget de fonctionnement 2026 traduit ainsi une ligne de gestion claire : tenir les charges courantes, contenir les postes sensibles, préserver l'épargne et financer davantage l'investissement par des ressources propres.

Une section d'investissement équilibrée à **3 546 384,75 €**

La section d'investissement 2026 s'équilibre à **3 546 384,75 €** en dépenses comme en recettes. Elle traduit une montée en puissance très nette de la programmation communale.

Des dépenses d'investissement tournées vers les projets structurants

Les dépenses d'investissement comprennent d'abord :

- le report du déficit d'investissement : **140 817,51 €** ;
- le remboursement du capital de la dette : **169 000 €**.

À cela s'ajoutent les crédits consacrés aux opérations et équipements :

- **43 560 €** au titre des immobilisations incorporelles, correspondant principalement aux études et logiciels déjà engagés ;
- **293 758,03 €** au titre des immobilisations corporelles, comprenant notamment les acquisitions foncières, l'informatique, le mobilier et divers équipements ;
- surtout **2 625 199,21 €** au titre des immobilisations en cours, qui constituent le cœur de l'effort d'investissement 2026.

Le budget 2026 porte ainsi un programme d'investissement ambitieux mais concret :

- Square Guy Malé – tranche 1 : **1 120 000 €** ;
- Square Guy Malé – tranche 2 : **720 000 €** ;
- Travaux de l'avenue de la Fontaine Romaine : **200 000 €** ;
- poursuite des opérations déjà engagées via les restes à réaliser, notamment sur les voiries, le parking rue Racine et les autres chantiers ouverts en 2025.

À cela s'ajoutent, dans les immobilisations corporelles :

- **90 850 €** prévus sur les terrains nus ;
- **112 000 €** liés au bâtiment EPFL pour l'opération de parking ;
- **12 000 €** de matériel informatique ;
- **10 000 €** de mobilier ;
- **55 000 €** d'autres équipements et immobilisations corporelles.

Le budget 2026 n'est pas un budget d'attente, mais d'action. Il est construit pour passer de l'étude à la réalisation, avec un effort important sur les espaces publics, les voiries, les acquisitions nécessaires aux opérations communales et la poursuite des projets déjà engagés.

Des recettes d'investissement diversifiées, mais avec un recours à l'emprunt d'équilibre

Les recettes d'investissement prévues pour 2026 reposent sur plusieurs leviers :

- le virement de la section de fonctionnement : **1 370 993,14 €** ;
- les produits de cessions : **835 500 €** ;
- les dotations, fonds divers et réserves : **101 089 €**, principalement au titre du FCTVA ;
- les subventions d'investissement : **350 752,61 €**, dont une part importante en restes à réaliser déjà identifiés ;
- et un emprunt inscrit pour **650 000 €**.

Les subventions et participations attendues reposent notamment sur :

- les concours du Département ;
- les participations et fonds de concours ;
- la DETR ;
- diverses autres subventions d'investissement ;
- ainsi qu'une inscription nouvelle de **14 000 €** au titre de l'Agence nationale du sport.

Le point important à souligner est le suivant : l'équilibre de la section d'investissement repose largement sur trois piliers :

- l'effort d'autofinancement communal via le virement de fonctionnement ;
- les recettes de cession et les subventions déjà identifiées ;
- et l'inscription d'un emprunt d'équilibre de **650 000 €**.

Autrement dit, le budget 2026 permet de lancer et de poursuivre les opérations prévues, mais sa bonne exécution dépendra du rythme réel d'encaissement des cessions, des subventions et, le cas échéant, de la mobilisation effective de l'emprunt. C'est un point de vigilance classique mais réel.

Un budget 2026 cohérent avec le CFU 2025

D'un côté, il tire parti de l'amélioration de la situation financière de la commune depuis le début du mandat : les résultats 2025 permettent de repartir sur des bases plus solides, avec un report de fonctionnement important et un financement des opérations 2026 mieux sécurisé qu'auparavant.

De l'autre, il reste fidèle à la ligne de prudence qui s'impose encore à la collectivité. La commune continue d'investir fortement, mais sans ignorer les fragilités encore existantes : niveau d'épargne à consolider, poids de la masse salariale à surveiller, dépendance partielle à certaines recettes à sécuriser et nécessité de conforter les financements extérieurs.

Conclusion

Le budget primitif 2026 de Ponteilla-Nyls est un budget de consolidation et d'action.

Il confirme l'amélioration de la situation financière communale depuis le début du mandat, tout en traduisant une volonté forte de poursuivre les projets utiles au territoire. Il permet de financer des opérations structurantes, en particulier autour du square Guy Malé, des voiries, des acquisitions et des équipements communaux.

Ce budget repose toutefois sur un équilibre qui suppose de rester exigeant dans l'exécution : maîtrise des dépenses de fonctionnement, suivi attentif des recettes attendues, mobilisation des subventions, et gestion rigoureuse du recours à l'emprunt.

En ce sens, le BP 2026 prolonge le redressement engagé, sans céder à l'illusion d'une aisance retrouvée : il s'agit d'un budget volontaire, mais lucide.

FONCTIONNEMENT (en €)

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011- Charges générales	819 953	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 129 127,14
012 - Charges de Personnel	1 838 500	013 - Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	150 000
023 - Virement section Investissement	1 370 993,14	70 - Produits des services	282 000
65 -Autres charges de gestion courante	195 800	73 - Impôts et taxes	244 742
66 - Charges financières (intérêts de la dette)	43 000	731 - Fiscalité Locale	1 815 837
67 – Charges exceptionnelles	1 000	74 - Dotations et participations	617 540
		75 - Autres produits de gestion	30 000
TOTAL	4 269 246,14	TOTAL	4 269 246,14

INVESTISSEMENT (en €)

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 - Solde N-1	140 817,51	021 - Virement section fonctionnement	1 370 993,14
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	101 089
16 - Emprunts et dettes	169 000		
20 - Immobilisations incorporelles	43 560	13 - Subvent° d'investissement	350 752,61
204 -Subvt° d'Équipement Versées	75 000		
21 - Immobilisations corporelles	293 758,03	16 - Emprunts	650 000
23 - Immobilisations en cours	2 550 199,21	24 - Produits des cessions immobilières	835 500
27 – Autres Immo. financières	274 050	27 – Autres Immo financières	238 050
TOTAL	3 546 384,75	TOTAL	3 546 384,75

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2026 de la Commune, équilibré en section de fonctionnement à 4 269 246,14 € et en section d'investissement à 3 546 384,75 €, tel qu'il lui a été présenté, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce qui proroge de deux mois le délai de recours contentieux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,

Franck DADIES

